

Convention collective des industries et commerces de la Récupération

GARANTIES COMPLÉMENTAIRES FACULTATIVES RÉGIME FRAIS DE SANTÉ

DESCRIPTIF DES GARANTIES	PRESTATIONS	
HOSPITALISATION		
Chambre Particulière (y compris en maternité)	+ 10 € par jour	
Lit d'Accompagnant	+ 10 € par jour	
DENTAIRE		
Soins dentaires pris en charge par la SS	+ 100 % de la BR	
Inlay core et inlay à clavette	+ 50 % de la BR	
Prothèses dentaires prises en charge par la SS	+ 50 % de la BR	
Inlay onlay pris en charge par la SS	+ 50 % de la BR	
Orthodontie prise en charge par la SS	+ 50 % de la BR	
Implant dentaire ⁽¹⁾	+ 150 € par implant	
OPTIQUE		
EQUIPEMENT OPTIQUE (2 verres et une monture) Le remboursement est limité à un équipement optique par bénéficiaire tous les 2 ans. En cas d'évolution de la vision médicalement constaté et pour les enfants mineurs, le remboursement est limité à un équipement optique par an et par bénéficiaire.	Adultes et Enfants de 18 ans et plus	Enfants de moins de 18 ans
Monture	+ 20 €	+ 20 €
Verre		
Verre simple sphérique avec sphère comprise entre -6,00 et +6,00 dioptries	+ 5 €	+ 5 €
Verre simple sphéro cylindrique avec cylindre inférieur ou égal à +4,00 dioptries	+ 5 €	+ 5 €
Verre simple sphérique avec sphère hors zone de -6,00 et +6,00 dioptries	+ 40 €	+ 5 €
Verre simple sphéro cylindrique avec cylindre supérieur à +4,00 dioptries	+ 40 €	+ 5 €
Verre progressif sphérique avec sphère comprise entre -4,00 et +4,00 dioptries	+ 27,50 €	+ 5 €
Verre progressif sphéro cylindrique avec sphère comprise entre -8,00 et +8,00 dioptries	+ 40 €	+ 10 €
Verre progressif sphérique avec sphère hors zone de -4,00 et +4,00 dioptries	+ 27,50 €	+ 5 €
Verre progressif sphéro cylindrique avec sphère hors zone de -8,00 et +8,00 dioptries	+ 40 €	+ 10 €
Lentilles prises en charge ou non par la SS	+ 20 € par an et par bénéficiaire	
Traitements chirurgicaux des troubles visuels (myopie, hypermétropie, astigmatisme et presbytie)	400 € par an et par bénéficiaire	

(1) Le pilier sur l'implant n'est pas remboursé au titre du contrat.

BR = Base de Remboursement de la Sécurité sociale (restituée pour les actes non remboursés par la SS)
SS = Sécurité sociale